

Connaissez-vous la différence entre un vêtement de travail et un EPI ?

Ils sont souvent confondus... ils sont complémentaires...mais leur fonction est différente.

Un vêtement de travail est destiné avant tout à protéger l'individu contre les salissures occasionnées par son travail.

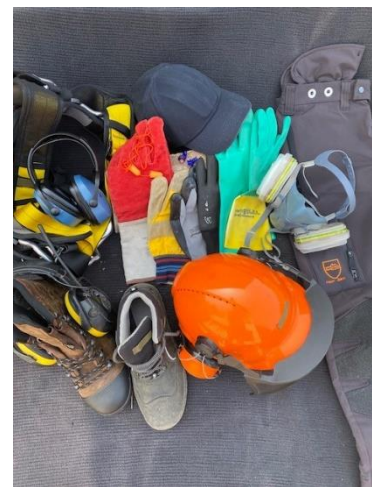
Il peut également permettre de caractériser une profession et/ou cultiver une image de marque (uniforme d'une entreprise ou d'un groupe de travailleurs au sein d'une entreprise...).

Un vêtement de protection offre une protection contre un risque spécifique pour la sécurité et la santé du travailleur. C'est ce que l'on appelle "un équipement de protection individuelle ou EPI".

Les EPI vont du casque aux chaussures de sécurité, en passant par les lunettes, les masques ou appareils de protection respiratoire, les coquilles auditives, les gants ...

On sélectionne un vêtement de protection en fonction de sa capacité à protéger contre les risques rencontrés mais également en fonction de son confort, sa fonctionnalité (modes d'ajustement, poches, fermetures...), sans oublier son esthétisme.

Tous les équipements doivent respecter la norme EN 340 pour être répertoriés comme équipements de protection. En complément à la norme EN340, d'autres normes apparaîtront sur l'EPI, chacune caractérisant une propriété spécifique de protection (résistance à la chaleur, résistance mécanique...).



I. Quel EPI choisir en fonction des parties du corps à protéger ?



Protection des pieds

• Les chaussures de sécurité

En secteurs verts, le port des chaussures ou bottes de sécurité est indispensable. Généralement ce sont les chaussures de sécurité de type S3 qui sont le plus utilisées. Elles sont composées d'une semelle extérieure anti-dérapante, d'une semelle intermédiaire anti-perforation, et d'une coque de protection (en métal ou en matière composite) à l'avant du pied.

Dans le cas de l'utilisation d'une technique de désherbage thermique, produisant de la chaleur, en plus du marquage S3, il est recommandé de porter des chaussures résistantes au contact de la chaleur (marquage : HRO).

Protection auditive

• Les protections auditives

Les protections auditives aident à maintenir le "capital audition".



A partir de 85 dB(A), les oreilles s'endommagent petit à petit et de façon définitive. Sans protection, quelques secondes de fonctionnement d'un moteur d'une machine peuvent suffire à dépasser le seuil de tolérance au bruit du système auditif.

Selon la législation, une protection auditive doit être disponible pour les travailleurs à partir de 80 dB(A) et son port est obligatoire dès 85 dB(A). Les coquilles anti-bruit permettent une atténuation du bruit variable selon le modèle du casque (27 à 33dB(A) en classe 1, 30dB(A) en classe 2 et 33dB(A) en classe 3). Le travail pourra ainsi s'effectuer pendant une journée normale en limitant les risques de perte des capacités auditives. L'atténuation du bruit réduit également la sensation de fatigue.

A titre d'information, voici quelques exemples d'intensité de bruit en fonction du matériel utilisé (ces données sont variables suivant le modèle et l'état d'entretien de la machine) :

EXEMPLES	INTENSITÉ (DB(A))	DURÉE MAXIMUM SANS PROTECTION (TEMPS DE TRAVAIL/JOUR)
Tondeuse autotractée ou autoportée	100	15 minutes
Taille haie	106	3 minutes 45 secondes
Débroussailleuse, tronçonneuse d'élagage	113	56 secondes
Broyeur à vide	116	28 secondes
Tronçonneuse	118	7 secondes

Ces intensités sonores sont notifiées sur les machines comme illustré sur la photo :



Pour des raisons de confort et de facilité d'entretien, dans nos secteurs, ce sont souvent les coquilles auditives qui sont utilisées, mais il existe également les bouchons et les otoplasties.

Protection du visage

- **L'ensemble visièrre de débroussaillage et taille haie avec protection auditive**

La protection faciale est indispensable pour limiter les projections de particules sur le visage et protéger les yeux.

La visièrre est attachée directement au serre-tête de la protection auditive.



- **Les lunettes de protections**

Il en existe de différentes sortes,

- verres transparents : pour protéger les yeux de l'opérateur lors de projections de liquide (préparation de la bouillie),

- verres teintés pour protéger les yeux de la lumière vive et de la chaleur comme pour les travaux de soudage, oxycoupage... Pour information, la teinte des verres est déterminée selon la nature des travaux à réalisés. Souvent ce type de verre est associé à un verre trempé afin de protéger l'utilisateur contre les éclats de métaux.





Protection respiratoire

- **Les masques respiratoires**

Suivant le modèle le masque filtre ou non l'air ambiant, dans ce cas, on dit qu'il est autonome ou indépendant (un peu comme une bouteille de plongée sous-marine).

Pour les masques filtrants, il faut s'assurer de la bonne étanchéité entre le visage de l'utilisateur et le masque.

Ils se présentent sous différentes formes :

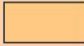

Demi-masque jetable	Demi-masque réutilisable filtres non amovibles	Demi-masque avec filtres amovibles	Demi-masque ventilé
			

Les masques filtrent l'air ambiant afin d'éviter l'inhalation des poussières, gaz ou vapeurs. Le choix des filtres placés sur le masque doit être cohérent afin d'assurer une protection contre les produits dangereux rencontrés.

Les filtres mentionnant par la lettre « P » et le code couleur blanc assurent une protection contre les poussières.

Protection filtre à poussière	
P1	Protection contre les poussière irritantes (80% des particules)
P2	Protection contre les poussière nocives (94% des particules)
P3	Protection contre ls poussières toxiques (99,9% des particules)

Les masques munis de cartouches offrent généralement plusieurs types de protections grâce à un cumul de filtres signalés à l'aide de bandes de couleurs selon le gaz qu'il capture. La bande indicative peut être brune pour les désinfectants organiques (par exemple à base de formaldéhyde et glutaraldéhyde), les produits phytosanitaires et les solvants par exemple. La bande verte quant à elle indiquera un masque efficace contre l'ammoniac.

AX	Gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition <65° C)	CO	Monoxyde de carbone
A	Gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition >65° C)	Hg	Vapeurs de mercure
B	Gaz et vapeurs inorganiques (sauf CO)	No	Vapeurs nitreuses
E	Gaz acides, anhydrite sulfureux		Iode radioactif et composés
K	Ammoniac et composés organiques aminés		Particules, poussières et aérosols (P1, P2 ou P3)

Il stocke plus ou moins de gaz selon sa classe :

- **Classe 1** : faible capacité
- **Classe 2** : capacité moyenne
- **Classe 3** : grande capacité

Protection des bras et des mains

• Les manchettes



Elles permettent de limiter les coupures au niveau des avant-bras grâce à la protection anti-coupure intégrée.

Le port des manchettes lors de l'utilisation de la tronçonneuse est requis. Elles peuvent également être portées lors de la manipulation du taille haie au bras qui tient la poignée tubulaire (sans gâchette) pour éviter tout pincement. Néanmoins, la vigilance est requise car son indice de protection est limité.

Pour la débroussailleuse, nous vous recommandons de vous couvrir les bras en portant des vêtements de travail à longues manches (pas de T-shirt) afin de les protéger des projections.

• Les gants

Suivant les matériaux de fabrication, les gants offrent différentes protections.

- Les gants en cuir ou à induction de mousse nitrile permettent de diminuer les risques liés aux vibrations transmises par la machine (p. ex le syndrome des doigts blancs). Ils limitent également les irritations cutanées (ex : contact avec certains végétaux). Ces gants de protection offrent une bonne adhérence et sont efficaces contre les matériaux légèrement coupants. 
- Les gants anti-coupures tronçonneuse sont munis de fibres comme dans les pantalons anti-coupures. Lors du travail avec une tronçonneuse, le risque de coupures au niveau des mains est possible particulièrement lors de l'utilisation de l'élagueuse. Pour les droitiers par exemple, le gant gauche est muni de fibres anti-coupures, le gant droit étant beaucoup moins exposé au risque, il n'a pas toujours de protection. Lors de l'achat de vos gants, il est donc important de préciser si vous êtes gaucher ou droitier, les gants existent pour les 2 cas.
- Les gants en nitrile. Ces gants sont adaptés à la manipulation des produits chimiques et permettent d'éviter le contact direct du produit avec la peau. Une paire peut donc être utilisée pour des usages strictement réservés à la manipulation de produits phyto mais d'autres peuvent être réservés à l'utilisation des autres produits chimiques présents dans l'exploitation (p. ex les désinfectants). La souplesse des gants assure une bonne dextérité. 

Il existe également des gants résistants au froid, à la chaleur, à l'électricité...

Protection des jambes

• Lors de l'utilisation de la tronçonneuse

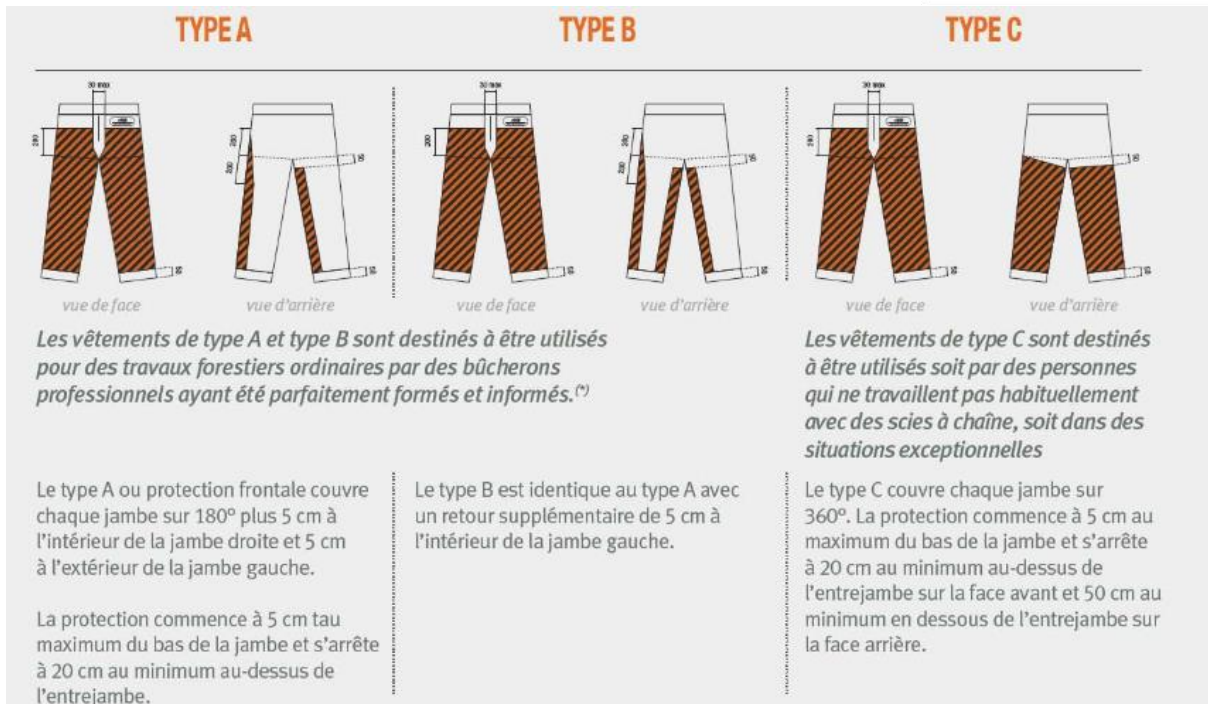


Lors de l'utilisation de la tronçonneuse, il est indispensable de porter un pantalon ou des jambières résistant(s) aux coupures de la tronçonneuse. La majorité des blessures liées à l'utilisation de la tronçonneuse concerne les jambes (+/- 42% des accidents).

Ce type de protection est identifiable grâce au pictogramme ci-contre.



La norme EN 381-5 spécifie les exigences de protection des jambes Il existe 3 types de **protection (A, B, C) : frontale, frontale + intérieure et intégrale** (voir illustration ci-dessous).



La norme EN381 prescrit quant à elle 4 classes **selon la vitesse de la chaîne** avec laquelle les essais ont été effectués.

Classe 0 : 16 m/s

Classe 1 : 20 m/s

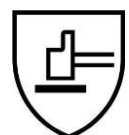
Classe 2 : 24 m/s

Classe 3 : 28 m/s

Il est important que le choix du pantalon se fasse en fonction de la puissance de la machine utilisée.

- **Lors de l'utilisation de machines émettant des projections (débroussailleuse, taille haie, brosse rotative...)**

Ce type de protection assure une protection contre le risque de pincette ou de coupure ainsi que les impacts de débris projetés au niveau des jambes. Pour ces usages : débroussaillage, taille haie .., nous recommandons de choisir des pantalons composés d'une doublure en mousse à haute densité au niveau des jambes (genoux et tibias). Il est généralement référencé avec le pictogramme ci-contre.



- **Lors de travaux en bord de voirie**

Lors de travaux en bord de route, il est indispensable d'être visible par les usagers des voiries.

La norme EN ISO 20471 identifie les **vêtements de haute visibilité**. Ils peuvent être répertoriés en Classe 1 ou Classe 2. Le pantalon est composé de deux bandes rétro réfléchissantes d'une largeur de 50mm.



La Classe 1 signifie que les vêtements à haute visibilité peuvent être utilisés dans des situations avec un faible risque de collision ou d'accident. Ils ne conviennent pas pour le travail le long de la voie publique. Cependant, ils peuvent être utilisés pour une visibilité accrue au sein de l'entreprise et par des agents de sécurité routière qui travaillent surtout à la lumière du jour. La vitesse maximale du trafic doit être limitée à 30 km/heure.



La Classe 2 signifie que les vêtements offrent une bonne visibilité pour les travaux publics, les travaux dans la pénombre et conviennent pour le travail le long de la voie publique (vitesse maximale du trafic de 50 km/heure).



Protection du corps

• La combinaison

Lors des traitements phytopharmaceutiques par exemple, il est nécessaire de couvrir l'entièreté du corps afin d'éviter les contacts entre la peau et la brume de pulvérisation.

La combinaison jetable de type 5-6 (*photo 1*) est confortables à porter lorsque les températures sont clémentes. Néanmoins, elles sont sensibles aux déchirures et leur étanchéité est limitée.

Pour une utilisation pendant laquelle, l'opérateur sera intensément exposé aux produits phyto, nous recommandons des combinaisons étanches, lavables et réutilisables, identiques aux combinaisons contre les intempéries (*photo 2*).



Photo 1



Photo 2

Tout comme le matériel utilisé, les EPI s'entretiennent (nettoyage, graissage, stockage à l'abri du soleil...) afin de préserver au maximum les fonctions de protection pour lesquelles ils ont été conçus. Nous vous conseillons vivement de prendre connaissance de ces consignes d'entretien et de nettoyage via le mode d'emploi de l'EPI.

II. Quelques conseils pour l'entretien des EPI :

- Stockez le matériel à l'abri du soleil (pas de casque sur le tableau de bord de la camionnette...). Les rayons du soleil altèrent les propriétés de la matière synthétique protectrice. Casque ou pastille décoloré(e) → casque à remplacer !
- Nettoyez les EPI régulièrement à l'aide d'un chiffon humide afin de vérifier s'il n'y a pas de fissures ou de trous.
- Entretenez les chaussures en cuir à l'aide de graisse afin de les assouplir, les imperméabiliser et d'éviter qu'elles ne se déchirent en séchant.
- Lorsque les gants sont déchirés, remplacez-les immédiatement. Des gants abimés n'offrent plus la protection souhaitée. De plus, ils peuvent s'accrocher plus facilement à des pièces mobiles. Si c'est possible, conservez une ou deux paires de gants de rechange.
- Vérifiez régulièrement l'état du pantalon anti-coupures. S'il est abimé, les fibres intérieures ont perdu leur résistance...et la protection n'est plus assurée
- Les EPI utilisés pour les traitements pesticides doivent être choisis en fonction de leur résistance à ces produits et ne peuvent pas avoir d'autres utilisations.
- Si de la corrosion apparait sur le matériel, on peut en déduire qu'il est plus que temps d'en changer. Comme illustré sur la photo ci-jointe
- ...



Bon à savoir : Les casques, chaussures, cartouches... risquent de se détériorer s'ils sont trop longtemps stockés avant utilisation.

Pour plus d'informations sur la sécurité, n'hésitez pas à consulter le site : PreventAgri